Envoyé en préfecture le 20/03/2025 Recu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID: 048-200069144-20250311-01\_11\_03\_25-DE

## Département de la LOZÈRE - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES TERRES** DE L'AUBRAC Nombre de membres : Afférents au conseil communautaire: 35 Présents: 22

Qui ont pris part à la délibération: 26

Date de convocation:

4 mars 2025

\*\*\*\*\*\*

## Séance du 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars, à 20h30 (vingt heures et trente minutes), le Conseil de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Terres de Peyre – Aumont-Aubrac (Peyre en Aubrac), sous la présidence de M. Alain ASTRUC

Présents: M. ASTRUC, M. BASTIDE, Mme BREZET, M. GUIRAL, M. MALHERBE, Mme JOUBERT Mme PROUHEZE, M. CONSTANT, Mme BAUMELLE, Mme BOUARD, Mme MALAVIEILLE, Mme MARTIN, Mme PELISSIER-GODARD, Mme RIEUTORT, GRAS, M. MALAVIEILLE, M. MONTIALOUX, M. HERMET Vincent. M. POULALION Michel, M. POULALION Jérôme, M. PRIEUR, M. TARDIEU Jean-Marie

Ayant donné pouvoir: M. BEAUFILS a donné pouvoir à M. ASTRUC, Mme BOUCHARINC a donné pouvoir à Mme BOUARD, M. CARIOU a donné pouvoir à M. BASTIDE, M. HERMET François a donné pouvoir à Mme MARTIN

Absents: Mme BASTIDE, Mme BOYER, M. BRUN, M. FLORANT, M. LONGEAC, M. MANTRAND, M. POUDEVIGNE, M. PRAT, Mme SAGNET

Secrétaire: Mme PROUHEZE Marie-France a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

## OBJET : DEFINITION DE l'INTERÊT COMMUNAUTAIRE : ESPACES TRAIL **DE PEYRE EN AUBRAC**

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.52154-16,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2018 définissant les composantes d'intérêt communautaire au niveau de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement »,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2019-135-0003 du 15 mai 2019 portant constatation des compétences exercées par la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac,

VU la délibération n°12-04-03-24 du 4 mars 2024 définissant l'intérêt communautaire la composante suivante de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement » :

- Créer, aménager, entretenir et promouvoir les Espaces Trail d'intérêt communautaire :
- Les Espaces Trail d'intérêt communautaire :
- Espace Trail de Nasbinals
- Espace Trail de Fournels

VU les projets d'Espaces Trail de Peyre en Aubrac proposés par le Département de la Lozère et l'EPIC OT Aubrac Lozérien annexés à la présente délibération

Après un exposé de Monsieur le Président, Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,

## Article 1:

Relèvent de l'intérêt communautaire la composante suivante de la compétence « Protection et mise en valeur de l'Environnement »:

- Créer, aménager, entretenir et promouvoir les Espaces Trail d'intérêt communautaire :
- Les Espaces Trail d'intérêt communautaire sont (circuits annexés à la présente délibération) :
  - Espaces Trail de Peyre en Aubrac

Le reste sans changement.

CONFIE, en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Président ou son représentant pour la signature des pièces concernant cette délibération.

> **POUR: 26 ABSTENTION: 0** CONTRE: 0

Pour extrait certifié conforme Acte certifié exécutoire, compte tenu de la transmission à la Préfecture le

et de la publication ou de la notification Aumont-Aubrec, le Le Président, Alain ASTRUC HAUTES TERRE

DE L'AUBRAC

Le Présiden